

Association des Villes Universitaires de France - Adhésion de la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) a été créée en octobre 1993 et regroupe actuellement plus de 30 Villes Universitaires Françaises dont Caen, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Dijon, Lille, etc. Elle a pour objet essentiel de rassembler les villes sur le territoire desquelles sont implantés des établissements d'enseignement supérieur ou des résidences universitaires, en vue d'assurer la défense de leurs intérêts communs.

Elle souhaite également favoriser entre les villes membres l'échange d'expériences notamment dans les domaines sportifs, culturels, sociaux et de l'urbanisme.

Enfin, l'association envisage de développer son activité en direction des principales Villes Universitaires Européennes.

La recherche de l'accroissement des moyens financiers en direction de l'enseignement supérieur présente pour les villes un intérêt capital. Dans ce but, l'AVUF a déjà proposé de modifier l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En effet celle-ci, dans le système actuellement en vigueur, est indépendante de la présence sur le sol communal d'établissements d'enseignement supérieur, d'étudiants ainsi que de logements estudiantins.

En outre, l'association a engagé une réflexion d'ensemble afin d'élargir et d'approfondir les notions d'intercommunalité et d'aménagement du territoire ainsi que la question centrale du logement étudiant en termes de budget et de gestion.

Sur avis favorable de la Commission Enseignement, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'adhésion de la Ville à cette association. En cas d'accord la cotisation annuelle, d'un montant de 1 000 F, serait prélevée au chapitre 92.013 article 6281 code service 21 100 qu'il convient d'alimenter par transfert d'une somme de 1 000 F à prélever sur le compte 92.022 article 6281 code service 20200.

«M. DUVERGET : Au sujet de ce dossier, je suis bien sûr favorable à la subvention de la Ville avec quelques questions cependant sur le rôle que peut avoir une ville par rapport à l'enseignement supérieur. Vous indiquez dans le rapport que la recherche de l'accroissement des moyens financiers en direction de l'enseignement supérieur présente pour les villes un intérêt capital. Il faudrait peut-être préciser quelle recherche de moyens financiers parce que le financement de l'enseignement supérieur effectivement est très différent d'un pays à l'autre et donc c'est intéressant de confronter les expériences mais pour attendre quoi ? En France actuellement, l'Etat finance à peu près 50 % de la masse des crédits de l'enseignement supérieur et n'a pas de possibilité semble-t-il d'aller plus loin et même le pourcentage du financement de l'Etat dans l'enseignement supérieur a un peu décliné au cours des dernières années. Les 50 autres % sont financés par les collectivités locales : Ville, Région, Département, District parfois. Faut-il pousser les collectivités locales à aller plus loin dans ce domaine-là ? C'est une première piste.

Deuxième type de financement, ce sont les droits universitaires qui correspondent à un financement non négligeable. Là je ne pense pas que la Ville de Besançon encourage une augmentation des droits payés par les étudiants.

Troisième élément de rentrée pour l'enseignement supérieur, ce sont les contrats avec les entreprises et les contrats de recherche et là on se heurte à un autre problème qui est celui de l'autonomie des établissements supérieurs en France.

Alors je ne vois pas très bien sous quel angle la Ville de Besançon peut intervenir pour qu'il y ait effectivement des crédits supplémentaires dans ce type de budgétisation. Par contre, j'attirerai l'attention sur deux choses. La première, nous devons encourager la mobilité de nos étudiants, c'est-à-dire la possibilité pour les étudiants de notre Université de pouvoir faire une partie de leurs études à l'étranger.

Actuellement l'Europe d'une part et la Région d'autre part financent ce qu'on appelle les programmes «ERASMUS» mais depuis un an les crédits européens sur ce programme sont en train de fondre, à tel point que pour un séjour d'une année universitaire, c'est-à-dire 8 à 9 mois à l'étranger, sur 2 000 F par mois que touche un étudiant dans le cadre du programme «ERASMUS», il y a actuellement 300 F versés par Bruxelles et un peu plus de 1 600 F versés par la Région et l'année prochaine, nous avons des craintes effectivement que les subventions de Bruxelles diminuent encore. Or je crois que c'est une chance pour une région et pour une ville que d'avoir une véritable mobilité de ces étudiants. C'est le premier axe que je donnerais pour essayer d'envisager un plus en Franche-Comté pour l'enseignement supérieur.

Le deuxième axe c'est comment mieux saisir encore la chance que représentent 22 ou 23 000 étudiants qui se trouvent dans la capitale régionale ? Autrement dit, comment faire en sorte que cette population fort importante, la plus importante je crois des villes de France capitales régionales en rapport population totale/population d'étudiants, soit une véritable valeur ajoutée pour la capitale régionale.

Voilà me semble-t-il des pistes que nous devons développer ensemble peut-être de façon plus concrète que ce qui est proposé à travers cette simple association qui a son utilité mais dont je sens aussi les limites.

M. BONNET : Monsieur le Maire, vous allez dire que je suis pessimiste mais en l'occurrence mon inquiétude est encore plus forte quant à l'appétit du lion de Belfort et j'ai une motion toute neuve qui n'a pas servi. Vous pouvez changer, ce n'est pas une obsession ou alors c'est une obsession mais alors partageons-la (rires).

M. LE MAIRE : Pas du tout, on n'y tient pas.

M. BONNET : Vous mettez Université à la place de Cour d'Appel et vous changez la qualification du Ministre et cette motion toute neuve est tout à fait utilisable aujourd'hui sur ce point-là également. C'est une information, une proposition.

M. LE MAIRE : J'ai bien entendu les deux intervenants. Je remercie M. DUVERGET de ses propos sur les étudiants. Je crois que l'objet de ce rapport est simplement de faire adhérer la Ville à une association qui est l'Association des Villes Universitaires où celui que nous enverrons pour nous représenter, je pense à Simon VOUILLOT qui représente l'Université, pourra comparer avec les autres villes françaises et discuter, développer un certain nombre de choses. Je crois que c'est l'intérêt d'une intercommunalité entre des villes universitaires. Donc on peut indéfiniment discuter, bavarder sur le rôle de l'étudiant, etc. ce n'est pas l'objet de cette question».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 2 octobre 1997.